

A l'« Ecole de la confiance », quelle place pour les parents ?

30 août 2017



Lancé en 2015, VERS LE HAUT est un think tank dédié aux jeunes, aux familles et à l'éducation. Hors du champ partisan, il contribue au débat public à travers des propositions en impliquant des acteurs de terrain, des jeunes et des familles, des experts et des membres de la société civile.

Alors que le Ministre de l'Éducation Nationale affiche sa volonté de bâtir une « école de la confiance », beaucoup de parents – notamment parmi ceux qui sont peu ou pas diplômés - ont encore peur de l'école : ils se sentent jugés et mis en cause lorsque leurs enfants ont de mauvais résultats. Ils constatent que les relations avec les équipes éducatives se limitent parfois à la gestion de « situations de crise » : problèmes de discipline, échecs scolaires...

Inversement, beaucoup d'enseignants sont mal à l'aise avec les parents, se sentant également jugés, critiqués, comme s'il y avait une sourde concurrence entre l'école et la famille.

Pourtant, considérés comme des éléments déterminants dans la réussite de leurs enfants, les parents sont souvent tenus à l'écart de l'école.

En cette rentrée 2017, Vers Le Haut analyse & formule 6 propositions pour mieux impliquer les parents à l'école, dans la perspective de la réussite de tous les élèves.

Sommaire :

- *L'ambiguïté des relations parents / école*
- *Les raisons d'impliquer les parents dans l'école*
- *Nos 6 propositions pour mieux intégrer les parents*
- *Pour la réussite des relations parents/école : vers des Etats Généraux de l'Education ?*

Marc Vannesson, délégué général de Vers Le Haut, est à votre disposition pour commenter cette note.

Contact presse - Sixte-Anne Rousselot

sixte-anne.rousselot@verslehaut.org - 01 74 31 68 53 / 06 33 31 14 91

L'ambiguïté des relations parents / école

Les relations parents-école s'inscrivent dans une longue histoire, non dénuée d'ambiguïté, voire de concurrence. Longtemps l'école publique française s'est construite sans les parents, voire contre eux. Il suffit pour s'en convaincre de reprendre certaines expressions utilisées par les révolutionnaires, comme par exemple cette citation de Robespierre : *« La patrie a le devoir d'élever ses enfants ; elle ne peut confier ce dépôt à l'orgueil des familles, ni aux préjugés des particuliers (...) Nous voulons que l'éducation soit commune et égale pour tous les Français. »*

Depuis les choses ont changé. En 1989, les fédérations de parents d'élèves sont reconnues comme « membres » de la communauté éducative.

La volonté de passer de la défiance à l'alliance entre les parents et l'école se prolonge dans la loi de refondation du 8 juillet 2013 : *« la promotion de la coéducation est l'un des principaux leviers de la refondation de l'école. (...) Il s'agit d'accorder une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire, par des dispositifs innovants et adaptés. »*

En application de ces principes, la circulaire du 15 octobre 2013 « Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires » donne des pistes d'actions intéressantes pour mieux faire participer les familles. Elle propose d'aider les parents les plus en difficulté à « *se familiariser avec l'école* », d'« *encourager leur participation* », de « *former* » les personnels éducatifs et de « *développer les partenariats* » avec les associations.

En 2013, également, un arrêté ministériel a précisé « **le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation** ». La 12^{ème} de ces compétences s'intitule « coopérer avec les parents d'élèves ». Ce référentiel sert – en théorie – de base pour la formation des professionnels de l'éducation, notamment dans les ESPE.

Jusqu'en 2014, les obligations de service des enseignants étaient définies par des textes réglementaires datant, pour l'essentiel, de 1950, et qui portaient quasi-uniquement sur le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement devant les élèves. **En 2014, le ministère de l'Education nationale a mis de l'ordre et de la clarté en listant, à côté des heures d'enseignement qui restent essentielles, les autres « missions liées au service d'enseignement » que les enseignants doivent accomplir dans l'exercice de leurs fonctions. Parmi ces missions figurent en bonne place « les relations avec les parents d'élèves ».**

Décryptage Vers Le Haut

L'évolution favorable des textes insistant de plus en plus sur la coéducation ne se traduit pas assez dans la réalité.

Bien souvent, le temps d'échange avec les parents est du temps « gratuit » ou pris sur d'autres missions. Cela n'encourage pas les professionnels à s'y consacrer sereinement.

>> La mise en place une vraie politique de coéducation parents / professeurs passe par la remise à plat de la rémunération et des conditions et de l'organisation du travail, et notamment de la présence des enseignants dans l'établissement.

La loi de refondation de 2013 prévoit par exemple la mise à disposition d'un espace parents dans chaque école.

>> Mais ces lieux n'ont de sens que s'ils sont « animés », en lien avec les équipes de direction, les associations de parents d'élèves et éventuellement d'autres professionnels de l'enfance et de l'éducation. Ce qui n'est souvent pas le cas.

Georges Fotinos, ancien inspecteur général de l'Education Nationale, spécialiste du climat scolaire, qui réalise régulièrement des enquêtes auprès des chefs d'établissements et des parents sur les relations familles/Ecole, considère ainsi que le fossé a tendance à se creuser entre elles : *« A travers mes différentes enquêtes menées depuis 2004, je peux affirmer qu'en 10 ans, les liens parents-enseignants se sont distendus, et la situation s'aggrave. L'Ecole se ferme, face à des parents de plus en plus intrusifs, devenus "consommateurs". 20% des familles se considèrent comme usagers d'un service public... si ce service n'est pas à la hauteur, ils se sentent en droit de faire des réclamations, et si elles ne sont pas prises en compte, ils changent de crèmerie (en partant dans le privé) ou se mettent à harceler les équipes pédagogiques.»*

Les raisons d'impliquer les parents dans l'école

L'implication des familles dans le suivi de la scolarité et dans la vie des établissements est un des leviers les plus efficaces pour améliorer l'assiduité et le niveau des élèves, en particulier les plus défavorisés ou ceux issus de l'immigration.

Les travaux du Prix Nobel d'Economie 2000, James Heckman, spécialiste des politiques éducatives, montrent l'intérêt de travailler directement auprès des familles. Les dispositifs les plus efficaces et les moins coûteux ne sont pas ceux qui se substituent aux familles, mais ceux qui les mobilisent et renforcent leurs capacités parentales.

« Les investissements qui renforcent les capacités parentales des familles sont le moyen le plus efficace de promouvoir la mobilité sociale et de garantir des opportunités pour tous. [...] S'assurer que les parents ont les connaissances et les ressources pour fournir un environnement stimulant à la maison est aussi important, si ce n'est plus important, que tout ce qui se passe en classe quand l'enfant entre à l'école. » James Heckman.

Décryptage Vers Le Haut

La réussite scolaire des enfants d'enseignants est l'illustration parfaite de l'analyse de James Heckman.

C'est un fait connu. Les enfants d'enseignants ont les meilleurs résultats à l'école et dans l'enseignement supérieur. Ils sont par exemple plus performants que les enfants de cadres (97,5% n'ont jamais redoublé en primaire, contre 94,5% des enfants de cadre. 63% des enfants d'enseignants ont un diplôme au moins égal à un bac +3, contre 52% des enfants de cadres).

Dans une thèse de 2012, Annie Da-Costa Lasne a cherché les causes de cette « singulière réussite » et elle les a trouvées dans les pratiques parentales éducatives des enseignants. Elle souligne notamment l'importance de la capacité des parents-enseignants à comprendre le fonctionnement de l'école et à concilier un haut niveau d'exigence scolaire pour leurs enfants et la transmission de valeurs comme l'ouverture à l'autre, l'autonomie, le respect des contraintes etc... La réussite scolaire n'est donc pas le simple fait de l'école mais relève pour une part non négligeable de l'éducation parentale.

Plusieurs exemples de dispositifs français ou étranger intégrant les parents enregistrent des résultats probants (pour plus d'exemples, voir le rapport de Vers Le Haut publié en juin 2017, « *Soutenir les familles, le meilleur investissement social* »).

Un exemple étranger – celui des visites à domicile & des rencontres parents/professeurs à l'école élémentaire de Stanton, Washington DC

Cette école était l'une des moins bien classée du district. A la fin de l'année scolaire 2010, à peine 9% des élèves avaient le niveau de compétences requis en lecture, et les tensions étaient fortes entre les familles et les professeurs. En réaction, à la rentrée suivante, l'équipe enseignante s'est lancée dans des visites à domicile. Les professeurs commençaient les visites en demandant aux parents quels étaient leurs rêves et leurs espoirs pour leurs enfants, avant de les interroger sur leurs forces et leurs difficultés.

Les parents ont vite reconnu un changement fort dans les relations et se sont sentis reconnus dans l'école. Le nouveau lien de confiance a permis à l'équipe enseignante de faire passer des messages aux familles sur l'organisation de l'école et le nouveau projet pédagogique. Dès les premières réunions de parents, l'affluence n'était plus la même. Les

visites à domicile avaient changé le regard des parents sur l'école et le regard des enseignants sur les familles.

Un deuxième aspect du programme a alors été mis en place : les « Equipes académiques Parents/professeurs ». Il s'agit de remettre à plat le modèle traditionnel des réunions « top-down » de parents d'élèves ou des rendez-vous individuels parent/professeur pour entrer dans une logique de partenariat. 3 réunions collectives sont proposées dans l'année durant lesquelles les professeurs présentent les résultats de la classe, les objectifs à atteindre, et dispensent des conseils aux parents pour accompagner leurs enfants. S'ensuit un temps d'échange informel pour célébrer les progrès des enfants.

Avec le changement de méthodes et l'implication renforcée des familles, le score de l'école a largement progressé. Au-delà des résultats scolaires, l'ambiance de l'école a été complètement transformée. Les parents ont vu leurs réseaux de solidarité consolidés et leur confiance en eux renforcée.

Un exemple français efficace – La « Mallette des Parents »

« La Mallette des Parents » est un dispositif destiné à faciliter le dialogue entre les parents et les équipes éducatives et renforcer ainsi l'implication des parents dans l'école et dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants. Il s'agit d'un ensemble d'outils (DVD, fiches méthodologiques, réunions avec l'équipe enseignante...) permettant d'organiser et de faciliter les échanges avec les parents, à plusieurs moments-charnières de la scolarité : en CP, en 6^{ème} et en 3^{ème}.

Expérimentée en 2008 dans l'académie de Créteil, dont Jean-Michel Blanquer était à l'époque le recteur, le dispositif a fait l'objet d'une évaluation par l'Ecole d'Economie de Paris. On a pu constater, dans les classes qui ont bénéficié du dispositif, une baisse de l'absentéisme, des exclusions temporaires, des avertissements et, à l'inverse, une hausse des distinctions.

	Moyenne ou proportion dans les classes témoin	Moyenne ou proportion dans les classes bénéficiaires	Différence : effet du programme
Nombre de ½ journées d'absences non-justifiées	4.3	3.6	-0.7
Avertissement ou sanction	10.9%	8.4%	-2.5 points
Très bonne note de vie scolaire	32.6%	37.4%	+4.8 points
Distinctions au conseil de classe	34.5%	38.5%	+4.0 points

Source : Ecole d'économie de Paris. Les variations sont mesurées au 3e trimestre.

Une autre évaluation a porté sur le dispositif en 3^{ème}. L'expérimentation a été menée dans l'académie de Versailles, auprès d'élèves en difficulté. Après des réunions d'informations avec les parents, l'équipe enseignante et les élèves sur les questions d'orientation où sont présentées les filières courtes et de formation professionnelle, les parents comme les élèves ont tendance à davantage choisir des voies professionnelles et l'apprentissage, plutôt que des voies générales.

Ce choix, plus réaliste au vu de leurs résultats scolaires, se traduit, l'année suivante, par une baisse du taux de redoublement de 13% à 9% et du taux de décrochage de 9% à 5%. La proportion de jeunes qui n'est plus scolarisée 2 ans après l'intervention passe ainsi de 20% à 15% du fait du programme.

Le dispositif peu coûteux, entre 1000 et 1500 €/établissement, et assez léger, prouve l'efficacité de l'implication des parents dans l'école.

Nos 6 propositions pour mieux intégrer les parents

- 1. Allouer les enveloppes financières de la branche famille de la Sécurité Sociale directement aux établissements scolaires. Aujourd'hui consacrées au soutien scolaire (pour les « CLAS »)**, ces enveloppes financières permettraient de déployer des actions incluant les parents dans l'école.
- 2. Développer la formation initiale et continue des enseignants** pour qu'ils apprennent à coopérer avec les parents.
- 3. Remettre à plat l'organisation & le temps de travail des enseignants** pour valoriser le temps consacré à la relation parents/profs et rendre compte de cette relation dans les évaluations.
- 4. Multiplier les temps de rencontres parents / direction de l'école ou équipe enseignante**, notamment lors des grands rendez-vous (lors d'une première inscription dans l'établissement scolaire, lors de la remise des livrets) & **développer les visites à domicile** par les enseignants ou des temps de rencontre avec les parents dans l'univers de l'enfant.
- 5. Déployer « la mallette des parents »** dans tous les établissements scolaires et renforcer l'accompagnement des parents qui ne parlent pas français ou ne connaissent pas le système scolaire (avec l'opération « Ouvrir l'école aux parents »).

6. **Instaurer une part de tirage au sort dans la désignation des représentants de parents d'élèves**, fonction aujourd'hui majoritairement occupée par des parents déjà impliqués dans l'école. Les parents tirés au sort pourraient alors bénéficier d'un accompagnement renforcé pour participer aux instances de représentations.

Vers des Etats Généraux de l'Education ?

L'approfondissement des liens parents/professeurs, l'intégration des parents dans l'école, le développement de la formation du personnel de l'Education à la coéducation avec les parents... autant d'évolutions qui ne pourront se faire sans un consensus avec toutes les forces vives de notre Nation. Autrement, on verra renaître les mêmes blocages institutionnels et les mêmes oppositions idéologiques qui paralysent toute velléité de réforme dans l'Education Nationale.

C'est pourquoi Vers Le Haut appelle à des Etats Généraux de l'Education. Nous proposons d'impliquer TOUS les acteurs de l'éducation – familles, collectivités locales, Etat, mouvements de jeunesse et d'éducation, associations, syndicats, acteurs culturels et sportifs, entreprises, pour définir l'ambition éducative que nous voulons porter pour la jeunesse de notre pays. L'éducation ne se reformera pas par décret. Il nous faut dépasser ensemble les blocages qui pénalisent les jeunes générations.

L'organisation d'Etats Généraux de l'Education viserait à définir la feuille de route des réformes éducatives à entreprendre pour la prochaine décennie. Jean-Michel Blanquer, avant d'être ministre, regrettait qu'il manque une « *constitution éducative* » gravant dans le marbre les fondamentaux que nous voulons pour notre pays. Ces Etats Généraux de l'Education seraient un bon moyen de l'écrire !

Ce changement de paradigme impose **une mobilisation générale de toute la société**, car c'est davantage un changement culturel, tant dans les familles que dans l'Education Nationale, que VERS LE HAUT appelle de ses vœux !